

Pologne: Solidarity between Generations

Description: le gouvernement polonais dispose d'un programme intitulé «Solidarity between Generations: Measures to Increase Labour Force Participation of People Aged 50+». Ce programme, qui couvre la période 2009-2020, propose diverses activités organisées par d'institutions publiques ou financées par l'État et destinées à améliorer la qualité de vie des personnes d'âge mûr, notamment par le soutien à l'entrepreneuriat.

Problème abordé: le programme tente d'apporter une réponse au faible taux d'emploi des 55-64 ans, l'objectif étant d'atteindre la barre des 50% à l'horizon 2020. Le travail indépendant fait partie des méthodes envisagées pour accroître le taux d'emploi de cette catégorie d'âge.

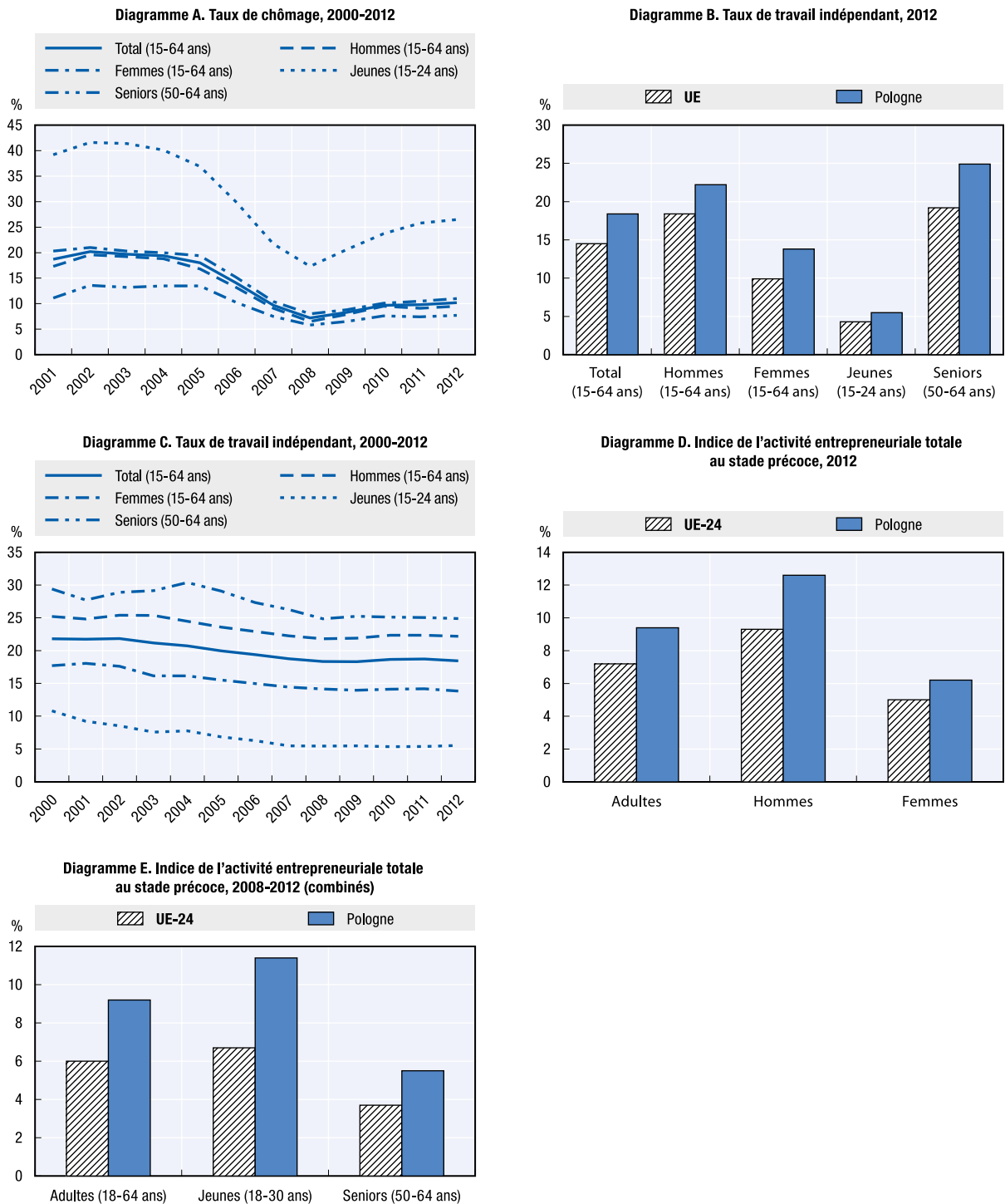
Approche: le programme «Solidarity between Generations» promeut et soutient l'emploi, le travail indépendant et l'entrepreneuriat social, en particulier chez les plus de 55 ans qui rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Il propose 44 actions différentes, parmi lesquelles la promotion et le développement de l'entrepreneuriat social et du travail indépendant chez les plus de 50 ans. Les actions de soutien au travail indépendant et à l'entrepreneuriat social incluent des mesures de sensibilisation et des mesures d'aide spécifiques, comme de la formation et du conseil en entreprise, pour ceux qui souhaitent créer une société. La formation inclut des ateliers consacrés à l'élaboration du plan d'affaires et à la création d'entreprise. Le programme prévoit également des subventions financières comprises entre 20 000 PLN et 40 000 PLN (de 5 000 à 10 000 EUR environ) ainsi qu'une allocation mensuelle pour couvrir les frais de l'entreprise (p.ex. cotisations sociales). Le programme est financé par sept sources différentes, dont deux fonds européens (FSE et FEADER) et cinq fonds polonais. L'allocation totale s'élève à 17 millions PLN (4 millions EUR) au cours des trois premières années.

Impact: entre 2010 et 2011, 3 695 personnes ont bénéficié des volets du programme relatifs au travail indépendant et 605 d'entre eux ont perçu une aide financière. Cependant, en raison de la crise économique, la mise en œuvre du programme a été plus lente que prévue et le suivi de son efficacité a été temporairement suspendu.

Facteurs de réussite: ce programme national consacré aux seniors comprend une grande variété d'activités. Il montre comment l'entrepreneuriat inclusif peut s'inscrire dans un ensemble plus large de mesures destiné à améliorer le taux d'emploi et la qualité de vie des seniors. La promotion de l'emploi et du travail indépendant des plus de 50 ans implique un changement de perception de la société polonaise à l'égard des personnes d'âge mûr et inversement. Les liens créés entre les mesures de soutien à l'entrepreneuriat, d'une part, et les mesures plus générales, d'autre part, montreraient alors une certaine synergie dans leurs effets à long terme.

Données clés relatives à l'entrepreneuriat inclusif

Graphique 31.1. Données relatives à l'entrepreneuriat et au travail indépendant en Pologne



Sources: Diagramme A. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2012; Diagramme B. Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2012; Diagramme C. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2012; Diagramme D. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2012; Diagramme E. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2008-2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933192192>



Extrait de :

The Missing Entrepreneurs 2014

Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264213593-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2015), « Pologne: Solidarity between Generations », dans *The Missing Entrepreneurs 2014 : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230842-34-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.